

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avenant économique à la convention nationale pharmaceutique : l'Assurance maladie à la traîne.

Les deux syndicats représentatifs de la profession et l'Assurance maladie étaient réunis hier au siège de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour une réunion d'étape des négociations de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique.

En préambule, la **FSPF a rappelé sa revendication première de revalorisation des honoraires de dispensation qui rémunèrent le cœur de métier des pharmaciens d'officine**. Seule la fixation de ces honoraires à un juste niveau permettra d'enrayer le décrochage subi par le réseau officinal du fait de l'inflation et de lui donner les moyens d'assurer les missions de santé publique qu'attendent les Français comme les pouvoirs publics. Extension de la couverture vaccinale, dépistages, prise en charge des effets iatrogènes des médicaments auprès des populations vulnérables, notamment les personnes âgées, sont autant de problématiques pour lesquelles les pharmaciens d'officine ont fait la preuve de leur capacité à s'investir.

Alors que des bruits de couloirs font état de travaux des services du ministère de l'Economie et des Finances sur la dérégulation de la vente en ligne des médicaments et l'ouverture du capital des officines de pharmacie, la FSPF n'a pas manqué de rappeler au directeur général de l'Assurance maladie que **toute velléité de modification des équilibres existants constituerait un chiffon rouge pour la profession**, avec des effets largement contreproductifs pour le maintien de l'offre pharmaceutique.

Au chapitre des points positifs, la CNAM s'est positionnée en soutien au réseau officinal dans son organisation actuelle, a répondu favorablement à la demande d'un **paiement à l'acte des accompagnements pharmaceutiques** en lieu et place d'une ROSP, a annoncé avoir demandé au ministère de la Santé l'**égalité de marge avec les médicaments biologiques de référence** en cas de substitution par les pharmaciens de médicaments biosimilaires et, enfin, proposé **une aide de 20 000 €/an au bénéfice des officines en difficulté** situées au sein des futurs territoires dits « fragiles ».

Pour autant, force est de constater que les propositions économiques que l'**Assurance maladie a mises sur la table pèchent largement par leur insuffisance**. La revalorisation des dépistages de l'angine et de la cystite reste très en deçà de ce que la profession peut raisonnablement accepter, compte tenu des ressources humaines mobilisées et de la responsabilité prise par les pharmaciens d'officine.

Mais surtout la CNAM n'a présenté **aucune proposition de revalorisation des honoraires de dispensation**, préférant sur ce point renvoyer les discussions à de futures réunions. En jouant les prolongations, l'Assurance maladie prend la responsabilité de faire de 2024 une année blanche pour les entreprises officinales privées de ressources supplémentaires.

Dans quelques jours, la FSPF rencontrera Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et ne manquera pas de l'alerter sur l'urgence d'accélérer les négociations en vue de leur finalisation rapide. Il en va de la pérennité du réseau officinal.